



Ville de
Calvisson

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le quatorze décembre à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZÈDE.

Date de convocation : 08 décembre 2021

Date d'affichage de la convocation : 08 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Nombre de procurations : 5

Nombre de voix : 24

Etaient présents: M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Christiane Exbrayat, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Janet Zaragoza, Mme Patricia Escario, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Yves Rimey, M. Grégory Fernandez, Mme Françoise Panafieu, M. Julien Baroni, Mme Jennifer Euzet.

Absents excusés :

Mme Martine Villeneuve a donné procuration à M. André Sauzède

M. Alain Héraud a donné procuration à M. Alex Dumas

M. Ange Monroig

Mme Béatrice Leccia a donné procuration à M. André Sauzède

M. Frédéric Brauge

M. Philippe Renier

Mme Clémentine Bouvier

Mme Marie-Claire Balsan a donné procuration à Mme Véronique Martin

M. Dominique Devogelaere a donné procuration à Mme Véronique Martin

Mme Delphine Plovier

Secrétaire de séance : M Grégory Fernandez

DEL2021_064

Budget annexe assainissement – décision modificative n°3

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir une décision modificative du budget annexe assainissement.

Cela fait suite à un dépassement du chapitre 011 en raison d'une demande de régularisation de la perception sur le compte 6061 (fournitures non stockables) et d'une dépense « non budgétisée » au 617 (études et recherches).

Section de fonctionnement - Dépenses	BP	DM	BP+DM
article 6061 fournitures non stockables	0	3 000	3 000
article 6064 fournitures administratives	2 000	0	2 000
article 6066 carburants	3 000	0	3 000
article 617 charges à caractère général	0	3 000	3 000
Total Chap 011 – charges à caractère général	5 000	+ 6 000	11 000
article 673 – titres annulés	10 000	- 6 000	4 000
Total Chap 67 charges exceptionnelles	10 000	- 6 000	4 000

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide:

- D'approuver la décision modificative n°3 au budget annexe assainissement comme présentée ci-dessus,
- d'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Vote :

Présents	19
Procurations	05
Nombre de voix	24
Pour	24
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché en mairie et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.